



CNBA

Chambre
Nationale
de la
Batellerie
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°135

Séance du 27 septembre 2018

Avis n°2

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers, aux bateaux de plaisance et aux engins flottants en navigation intérieure

Vu les articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 du code des transports ;

Vu la présentation faite en séance ;

Article 1^{er} : Objet

Consulté en vertu de l'article R.4432-2 du code des transports, le conseil d'administration prend acte du projet d'arrêté relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers, aux bateaux de plaisance et aux engins flottants en navigation intérieure.

Il se montrera vigilant quant à son application et informera sa tutelle technique d'éventuelles difficultés concernant sa mise en œuvre.

Article 2 : Publication

Le présent avis est publié au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le 28 SEP. 2018

Le président du conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT